

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredis, Vendredis et Dimanches.

### Abonnements

CAMORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE

### EN FRANCE

**A la Chambre : interpellation ; les biens ecclésiastiques ; le budget. — Deux affaires de trahison. — Les souverains étrangers à Paris.**

A la Chambre, l'activité est grande ; on travaille avec méthode et il est manifeste qu'aucun parti de gauche ne tient à gêner la marche des séances.

Cela a commencé par l'interpellation sur la défense du pays. On voulait savoir si les déclarations pessimistes du député Humbert, ancien officier et représentant d'une circonscription de l'Est, étaient fondées ; elles affirmaient, en un livre qui avait l'apparence d'une documentation sérieuse, que nous n'étions pas « défendus ». Le ministre de la guerre et le rapporteur répondirent avec force sur tous les points visés, et il résulte de leurs discours que la situation n'a rien d'alarmant et que, s'il y a des imperfections dans la machine militaire, ces imperfections sont de tous les temps et ne sont pas particulières à notre organisation actuelle ; elles existent chez les puissances voisines.

Les députés ont examiné ensuite le projet de loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques. Comme il s'agit de donner aux communes et aux bureaux de bienfaisance des richesses que la loi de séparation attribue aux associations cultuelles la droite oppose une grande résistance ; elle voudrait que l'on recherchât les héritiers des donateurs et que la dévolution se fasse d'après le droit commun ; son espoir est que les héritiers rétrocederaient aux prêtres les biens ainsi recueillis. Un vigoureux discours de M. Briand a remis les choses au point et bien montré qu'il s'agissait ici d'une propriété spéciale. Et la Chambre a voté le passage à la discussion des articles.

Enfin l'examen du budget a été abordé. On a réservé la discussion générale pour le moment où l'on examinerait les recettes ; d'où des votes rapides sur les dépenses de deux ministères. Et l'on continuera mercredi à brasser les millions jusqu'à un complet achèvement de finances.

Deux affaires de trahison ont occupé un instant l'opinion. Comme il s'agit d'officiers, l'émotion a été un peu vive ; en fait il s'agit de crimes bien vulgaires. Mais la presse antisémite veut profiter du nom israélite de l'un d'eux, pour recommencer ses excitations au meurtre contre toute une race.

Paris continue à être le lieu de rendez-vous des rois. Et il est bien loin le temps où la capitale de la France républicaine était tenue en suspicion et pour ainsi dire mise en quarantaine par les Majestés.

### A L'ÉTRANGER

**Un procès retentissant en Allemagne.**

En Allemagne, un procès retentissant a montré qu'à la cour de l'empereur la morale était outrageusement bafoyée. Il est vrai que Guillaume II ignorait tous les débordements et qu'il s'est séparé impitoyablement des coupables, aussitôt leurs gestes connus de lui.

Mais cela fait supposer que malgré sa vivacité d'esprit, le Kaiser actuel est loin d'avoir la puissance d'intuition et d'observation qui correspondrait à ses prétentions de toute puissance.

LE FURETEUR.

## APRÈS LA RENTRÉE

Malgré l'équivoque que la presse antirépublicaine s'efforce de laisser planer sur le sens de la motion adoptée par le Congrès radical de Nancy, je suis de ceux qui pensent que le vote en était nécessaire et qu'il demeure des plus significatifs.

Le débat qui s'était engagé pendant ces vacances, en dehors du Parlement, au sujet des rapports du parti républicain avec les collectivistes unifiés, après Nancy et Stuttgart, indiquait bien chez la plupart d'entre nous le désir très vif de dégager la démocratie française de toute solidarité éventuelle avec les démagogues qui se targuent de méconnaître la patrie. Mais il semblait qu'il faille attendre l'époque des élections générales pour l'affirmer devant le corps électoral. Et vraiment le délai était trop long et nos électeurs radicaux et socialistes n'auraient pas formulé notre dédain à l'égard des antipatriotiques et l'auraient interprété comme une hésitation coupable. C'est pourquoi, une fois encore le Congrès radical de Nancy a bien fait d'éclairer le peuple nettement sur les intentions de ses élus, sans répudier le moins du monde les éléments précieux ni les bonnes volontés qui peuvent s'offrir désormais dans les groupes avancés de l'ancien bloc de gauche pour collaborer à la réalisation prochaine des principales réformes sociales.

Sans doute on a fait trop de réclamation à l'hérvéisme et un pareil blaspème du sentiment national ne mériterait même pas d'être flétri publiquement. Mais comme la réaction s'est empressée de créer la confusion et de propager cette erreur que le parti républicain risquait de devenir l'esclave du petit groupe d'hommes qu'amuse les sophismes de la désertion militaire, de la grève générale et de l'insurrection en cas de guerre, il ne faut plus s'étonner que M. Clemenceau lui-même, en même temps que M. Brisson et M. Aristide Briand, ait dû évoquer devant la foule l'image symbolique de la patrie, « de la France de toujours, de la France de la grande renaissance humaine achevée en notre puissant effort de rénovation révolutionnaire au nom des droits de l'individu ».

Lieux communs, ont répondu certains, inutiles affirmations ! qu'il eût été quasi humiliant de renouveler en d'autres circonstances ! Cela prouve seulement que les temps ont changé et que si la République ne connaît pas d'ennemis à gauche, il était urgent qu'elle écartât de son sein ses artisans de désagrégation sociale. Même à son avant-garde, comment pouvait-elle admettre plus longtemps ceux qui s'avouent ses destructeurs possibles dans leur colère, et qui ne sont après tout, volontairement ou à leur insu que des agents de réactionnarisme, des précurseurs de coup d'État ?

De ce fait, la tâche du gouvernement se trouve singulièrement simplifiée. Résolu de satisfaire aux desiderata légitimes de la majorité qui s'est groupée autour de lui, il n'a pas à redouter le régime des concessions corrélatives avec les forces éparées des partis progressistes, ou dissidents, que d'aucuns dénomment le système des compromissions réciproques. Fort de l'assentiment d'une majorité compacte et fidèle, ennemi de l'esprit rétrograde et de surenchère, il peut enfin vouloir la réalisation du programme au nom duquel il s'est constitué et le faire aboutir, au moins dans ses parties essentielles au cours de cette législature.

Tant de problèmes vultueux méritent de recevoir une prompt solution. Dans la dernière séance du congrès radical, une énumération succincte en a été établie. Elle comporte les réformes sociales dont je n'ai jamais cessé pour ma part de préconiser l'urgence, à cette même place et ailleurs. Je veux parler notamment de

celle des retraites ouvrières et paysannes, de la suppression des conseils de guerre et de l'abrogation de la loi Falloux. Une autre question également doit sans retard solliciter l'intérêt du gouvernement et des Chambres : la substitution du scrutin de liste au scrutin uninominal.

La résolution prise en ce sens, il y a une semaine à Nancy, en écartant le principe de la représentation proportionnelle permet d'envisager qu'une solution définitive interviendra bientôt, au cours d'une prochaine session, en ce qui touche la transformation du mode de scrutin. Elle entraînera probablement des conséquences assez considérables dans le recrutement du monde parlementaire, mais le suffrage universel n'aura qu'à gagner à ce changement. J'ai à maintes reprises, dit mon opinion sur ce point et je me félicite de me trouver aujourd'hui d'accord avec la majorité des élus du parti radical et radical-socialiste, sous réserve d'être adopté sans la représentation proportionnelle qui est un leurre, une complication et un aléa dangereux, le scrutin de liste aura en outre l'avantage de permettre de combattre avec succès la surenchère électorale qui, plus que jamais, se manifestera aux élections législatives de 1910, surtout par l'étalage d'un hypocrite désintéressement relatif au relèvement du taux de l'indemnité parlementaire dont le principe ne saurait plus être discuté, que j'ai toujours défendu, et qui est accepté par toutes les fractions du parti républicain. Ainsi donc, la besogne qui s'offre aujourd'hui à notre activité est assez bien définie pour qu'on se mette sans retard au travail, au travail qui donne des résultats. Ce sera la meilleure réponse à faire aux artisans de désordre politique qui claquent la porte de notre doctrine avant d'avoir soupesé la valeur de leurs convictions.

Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

## Chambre des Députés

Séance du 29 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre décide de reporter la discussion générale du budget de 1908 au moment de la discussion de la loi des finances.

Le budget du ministère de l'intérieur est mis en discussion à laquelle prennent part MM. Roche, Constant, Dejeante, Berteaux, Berthier et Maujan.

M. David demande que des mesures soient prises contre l'invasion des nomades et des romanichels : un ordre du jour en ce sens est adopté et le chapitre 1<sup>er</sup> du ministère de l'intérieur est voté. Sur le chapitre 6, M. Constans demande la suppression des sous-préfets, rouges inutiles, dit-il, véritables boîtes à lettres et agents électoraux néfastes.

M. Maujan combat la motion qui est rejetée par 339 voix contre 225 : le chapitre 6 est voté.

Un amendement de M. Belcastel tendant à modifier le libellé du chapitre 16 (subventions aux communes pour secours aux familles des réservistes et territoriaux) et à porter le crédit à 4 millions au lieu de 500.000 francs est pris en considération : le chapitre 16 est réservé et tous les autres chapitres du budget de l'intérieur sont votés.

La Chambre passe au budget de la justice qui est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 30 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, soutient le projet qui, déclare le ministre, n'innove rien ; il est absolument conforme aux dispositions essentielles de la loi de 1905 qu'il interprète en les précisant. L'église n'est pas en cause : on lui a offert ces biens, on a attendu plus d'un an qu'elle ait bien voulu les accepter en autorisant les formalités indispensables, mais les catholiques français n'ont pas voulu se réunir en associations cultuelles.

Aussi l'église n'est plus en cause ; le pays sait que si elle est dépouillée de ses biens, c'est par son fait. Il y a en présence des tiers et les pauvres : c'est le parti de ces derniers que le gouvernement a pris.

Il ne s'agit pas d'expropriation, il s'agit d'appliquer à un patrimoine de fondations la doctrine de la Révolution.

Le gouvernement est le tuteur des communes dont les intérêts se confondent avec ceux des pauvres ; il vient défendre devant le Parlement ce patrimoine des pauvres. Le Parlement ne voudra pas reprendre ce qu'il a donné en 1905.

M. Paul Beauregard combat longuement le projet. Il en critique particulièrement les dispositions juridiques qui donneront lieu à une foule de procès et à des procédures sans fin. On a parlé du droit des hommes, ajoute l'orateur, mais ce n'est pas avec le bien d'autrui qu'on doit faire la charité.

Si cette loi était votée, dit-il en terminant, on aurait raison de dire que le Parlement est un danger permanent pour les intérêts les plus légitimes des citoyens de ce pays.

MM. Groussau et Jules Roche combattent à leur tour le projet.

Après une courte réplique du ministre de l'Instruction publique et des cultures, la discussion générale est close. On passe à la discussion des articles.

Un contre-projet de M. l'abbé Gayraud, tendant à la mise sous séquestre pendant 10 ans des biens des établissements ecclésiastiques qui n'auraient pas été réclamés par des associations cultuelles, est combattu par le gouvernement, et finalement abandonné par son auteur.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 29 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'ordre du jour appelle la fixation de la date de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la politique générale du Gouvernement et les affaires du Maroc.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a la parole. Il dit que, pour la première partie de l'interpellation, M. Clemenceau étant retenu à la Chambre par la discussion du budget du ministère de l'intérieur, il demande en son nom au Sénat de ne fixer la date de l'interpellation qu'à la prochaine séance.

M. Pichon ajoute que, pour la seconde partie de l'interpellation, il demande au Sénat d'attendre la publication du livre jaune qui est à l'impression.

M. Gaudin de Villaine dit que, dans sa pensée, l'interpellation s'adresse, non pas à tel ou tel ministre, mais au président du conseil.

M. Pichon répond en revendiquant hautement pour chaque ministre la responsabilité de ses actes dans son ministère. Le ministre chargé des affaires extérieures de la France ne se dérobera pas au devoir de répondre lorsqu'elles seront mises en cause devant le Parlement.

M. Gaudin de Villaine demande que son interpellation soit discutée le lendemain ou le surlendemain.

La proposition de M. Gaudin de Villaine, mise au voix, n'est pas adoptée.

L'élection de M. Le Breton, élu sénateur de la Mayenne, est validée.

Le Sénat ajourne au lendemain la discussion du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit pour les sinistrés du Midi.

Et la séance est levée.

Séance du 30 octobre 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Après une courte discussion, et sur le rapport de M. Poincaré, rapporteur général de la commission des finances, le Sénat adopte le crédit de 6 millions pour venir en aide aux populations du Midi éprouvées par les dernières inondations, puis il s'ajourne à mardi prochain, 3 heures.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

### Une farouche révolutionnaire

La femme qui a assassiné M. Maximovitch, chef du service des prisons, a avoué avoir exécuté un arrêt de mort des comités socialistes révolutionnaires. Elle portait à sa ceinture une machine infernale d'une grande puissance, destinée à faire sauter l'édifice de l'administration de la police politique où elle a été transportée après son crime. La mèche de la bombe, en sortant incidemment de la poche de l'assassin, a révélé ce projet.

La meurtrière de M. Maximovitch a été conduite en voiture au conseil de guerre, sous l'escorte d'une vingtaine de cosaques. C'est une jeune fille de moins de vingt ans, elle est vêtue de noir, et ses cheveux flottent sur son cou.

On n'a pas pu découvrir son identité. Elle a refusé de donner son nom et de répondre à toutes les questions. Elle a également refusé d'être défendue.

Pendant les débats, elle est restée silencieuse et souriante, et son attitude n'a pas changé quand la peine de mort a été prononcée.

### La troisième Douma

D'après les derniers résultats officiels des élections, l'opposition subit une défaite encore plus complète qu'on ne le pensait. Sur 327 députés élus, 62 seulement appartiennent aux partis de l'opposition, y compris 25 démocrates constitutionnels, tandis qu'il y a 166 réactionnaires plus ou moins modérés, y compris 64 octobristes.

La force numérique de ces derniers fait espérer qu'ils pourront exercer une influence modératrice sur leurs alliés de la droite, qui n'auront probablement pas la majorité absolue à la Chambre.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le résultat est reçu avec des sentiments différents : les réactionnaires sont triomphants, les modérés optimistes, l'opposition découragée. Pétersbourg aura encore à élire six députés : trois de la première et trois de la seconde catégorie. M. Rodicheff est presque certain d'être élu. Un ballottage est probable. C'est la première fois que le scrutin direct est appliqué aux élections législatives en Russie.

### Le vieil Empereur

François-Joseph, solide comme un vieux chêne, l'âme chevillée au corps, résiste à la bourrasque d'automne qui l'a surpris ces jours derniers. En dépit de ses médecins, il continue son régime accoutumé : la tasse de café et le petit pain viennois à cinq heures du matin, aussitôt levé ; le verre de bon vin rajouississant à midi, arrosant un léger lunch ; le dîner de deux plats dont un maigre à quatre heures ; puis plus rien. Ses soixante-dix-sept ans n'ont guère eu de prise sur sa forte charpente. Il les oublie volontiers quand il fait quotidiennement sa partie de billard et fume son fort cigare italien. Les médecins ne le lui ont plus permis, mais il espère bien se rattraper avant la fin du mois. Ce qui le tourmente le plus, c'est qu'on lui a interdit ses deux passions qui sont sa collection de menus et son journal.

Jusqu'à sa maladie, il n'avait pas une seule fois négligé de coller lui-même ses menus dans ses albums et d'écrire son journal. Celui-ci, qu'il rédige lui-même et qui est imprimé à un seul exemplaire, contient fidèlement tous les faits de sa vie. Il l'a commencé de souvenir, à dix ans, en inscrivant à la première page sa date de naissance, 19 août 1830, et pas un seul feuillet n'y a été omis. Ce sera, plus tard, aussi intéressant à publier que les lettres de la reine Victoria et plus amusant, car les anecdotes y fourmillent ; celle-ci par exemple :

Un jour, François-Joseph, en traversant son parc impérial, découvrit deux braconniers.

Pas moyen d'échapper. Ils étaient pinçés.

L'Empereur les prit l'un et l'autre par l'oreille et les amena ainsi au palais.

— J'avais besoin de deux gardes chasse. Je vous prends. Personne n'est plus expert que vous.

Et les deux pauvres diables demeurèrent ahuris de cette clémence.

Ils exercent encore aujourd'hui. Les chasses privées de François-Joseph n'ont pas de meilleurs protecteurs.

(Du Cri de Paris)

## ONCLE ET NEVEU

Tout le personnel de la Cour d'Angleterre est sur les dents. Le lord Grand Chambellan, le lord Grand Intendant, le Grand Maître des chevaux, le Maître des cérémonies, les Rois d'armes ne savent où donner de la tête. On prépare les palais pour la réception de Guillaume II et de sa suite.

Ils sont attendus le mois prochain et Edouard VII n'oublie pas que son impérial neveu est aussi pointilleux que lui-même sur la stricte observance du protocole. Aussi des ordres sévères sont-ils donnés pour que rien ne cloche.

A la vérité, le cérémonial sera exactement le même pour le Kaiser qu'il le serait pour tout autre souverain régnant.

En se rencontrant l'oncle et le neveu se donneront l'accolade, mais le protocole exige qu'ils s'appellent en public « mon frère ou mon cousin ». C'est la règle entre princes qui portent le sceptre. Elle ne fut violée, au su de l'histoire, qu'une seule fois, quand Nicolas 1<sup>er</sup> refusa ostensiblement de donner cette appellation à Napoléon III. On en fit des gorges chaudes et la reine Victoria, dans une de ses lettres, que l'on vient de publier, n'hésita pas à blâmer l'autocrate russe qui, dit-elle, n'était qu'un sauvage méconnaissant la politesse qu'on se doit entre monarques.

Les présidents de République, M. Roosevelt comme M. Faillières, doivent se contenter du « cher ami », mais Edouard VII y joint une cordiale poignée de main, car il est, quoique roi, personne ne l'ignore, très démocrate. A preuve les lettres de noblesse qu'il vient d'accorder au président de l'Association des travailleurs et à plusieurs socialistes.

(Du Cri de Paris)

## Les porteurs de clefs

Une dignité peu connue qui rappelait — par le nom seulement — les chambellans des anciennes monarchies, existait, il y a quelques mois encore, au Conseil municipal de Paris. Nous avions des édiiles qui s'intitulaient officiellement :

Membre porteur de clefs de la commission de surveillance des tirages des obligations de la Ville de Paris.

Le joli titre à graver sur bristol ! Ils étaient trente-huit, quatre pour chacun des huit emprunts municipaux en cours d'amortissement ; six, dont l'ancien président Deville, pour l'emprunt de 1869. Ils fonctionnaient à chaque tirage sous la présidence d'un conseiller de préfecture délégué. Touchaient-ils des jetons de présence ? Travaillaient-ils pour la gloire d'un si beau nom et dans l'espoir de porter un jour, comme leurs collègues d'antan, une clef dans les dos.

Les emprunts durent toujours. On en prévoit même de nouveaux. Mais qu'est devenue la commission de surveillance ?

L'almanach national, qui l'énumérait parmi les « services annexes de la Direction des finances », n'en fait pas mention cette année.

Las ! où sont les porteurs de clefs ! (Du Cri de Paris).





## Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 182<sup>e</sup> livraison (2 novembre 1907).

Rita la Gitane, par H. de Charliou. — Souverains de fantaisie, par L. Viator. — Les gentilshommes citadins et leurs demeures, par Charles Géniaux. — La fille de l'aiguilleur, par Pierre Maël. — L'exposition de la Toison d'Or à Bruges, par H. Heinecke.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois, 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

## Chemin de fer d'Orléans

### Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

### Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givères, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

**M.-A. FALLIÈRES**  
MARCHAND-TAILLEUR  
75, Boulevard Gambetta, CAHORS  
COSTUMES SUR MESURE  
Travail soigné  
Grand choix de draperies françaises et anglaises  
POUR COMPLETS  
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies  
Alpagas. — Coustils

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**POCHETTE NATIONALE**  
Consortium des Loteries de Bienfaisance  
Dernier tirage de Primes  
**31 DÉCEMBRE PROCHAIN**  
15 MARS 1908  
TIRAGE DES  
**MILLIONS**  
PAYABLES EN ESPÈCES  
La POCHETTE NATIONALE, vendue 5 francs, contient 5 billets de loterie à 1 franc, des diverses loteries co-associées. Les coupures-pochettes sont soldées par un tirage de garantie immédiate qui répartit généralement et sans augmentation de prix au tirage de primes du  
**31 Décembre 1907**  
La POCHETTE NATIONALE est en vente dans toute la France au prix de 5 francs chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc. Elle reçoit, en outre, comme mandat-poste de 5 fr. 60 à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE, 5, rue Etienne-Marcou, Paris, Reçu n. 54.50, Prix 54.75

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.  
Ecr. Maison Buret, à Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 62

## MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Vous pouvez alléguer mon peu de fortune autant que mes goûts m'interdisent de porter des bagatelles qui ne conviennent qu'à des reines ou à des courtisanes. Je ne puis d'ailleurs rien accepter de d'un promis. Priez ce brave garçon de garder la cravache jusqu'à ce que vous sachiez si vous êtes assez riche pour la lui racheter.

— Ma petite fille est donc pleine de bon sens ? dit le colonel en embrassant Modeste au front.

— Canalis profita d'une conversation engagée entre le duc d'Hérouville et Mme Mignon pour aller sur la terrasse où Modeste le rejoignit, attirée par la curiosité, tandis qu'il la crut amenée par le désir d'être Mme de Canalis. Effrayé de l'impudeur avec laquelle il venait d'accomplir ce que les militaires appellent un quart de conversation, et que, selon la jurisprudence des ambitieux, tout homme dans sa position aurait fait tout aussi brusquement, il chercha des raisons plausibles à donner en voyant venir l'infortunée Modeste.

— Chère Modeste, lui dit-il en prenant un ton câlin, aux termes où nous en

sommes, sera-ce vous déplaire que de vous faire remarquer combien vos réponses à propos de M. d'Hérouville sont pénibles pour un homme qui aime, mais surtout pour un poète dont l'âme est femme, est nerveuse, et qui ressent les mille jalousies d'un amour vrai ? Je serais un bien triste diplomate si je n'avais pas deviné vos premières coquetteries, vos inconséquences calculées ont eu pour but d'étudier nos caractères...

— Modeste leva la tête par un mouvement intelligent, rapide et coquet dont le type n'est peut-être que dans les animaux chez qui l'instinct produit des miracles de grâce.

— Aussi, rentré chez moi, n'en étais-je plus la dupe. Je m'émerveillais de votre finesse en harmonie avec votre caractère et votre physionomie. Soyez tranquille, je n'ai jamais supposé que tant de duplicité factice ne fût pas l'enveloppe d'une candeur adorable. Non, votre esprit, votre instruction, n'ont rien ravi à cette précieuse innocence que nous demandons à une épouse. Vous êtes bien la femme d'un poète, d'un diplomate, d'un penseur, d'un homme destiné à connaître de chanceuses situations dans la vie, et je vous admire autant que je me sens d'attachement pour vous. Je vous en supplie, si vous n'avez pas joué la comédie, hier, quand vous acceptiez la foi d'un homme dont la vanité va se changer en orgueil en se voyant choisi par

vous, dont les défauts deviendront des qualités à votre divin contact, ne heurtez pas en lui le sentiment qu'il a porté jusqu'au vice ?... Dans mon âme, la jalousie est un dissolvant, et vous m'en avez révélé toute la puissance, elle est affreuse, elle y détruit tout. Oh !... il ne s'agit pas de la jalousie à l'Othello ! reprenez il à un geste que fit Modeste, fi donc !... il s'agit de moi-même ! je suis gâté sur ce point. Vous connaissez l'affection unique à laquelle je suis redevable du seul bonheur dont j'aie joui, bien incomplet d'ailleurs ! (il hocha la tête). L'amour est point en enfant chez tous les peuples parce qu'il ne se conçoit pas lui-même sans toute la vie à lui. Eh bien ! ce sentiment avait son terme indiqué par la nature. Il était mort-né. La maternité la plus ingénieuse a deviné, a calmé ce point douloureux de mon cœur, car une femme qui se sent, qui se voit mourir aux joies de l'amour, a des menagements angéliques ; aussi la duchesse ne m'a-t-elle pas donné la moindre souffrance en ce genre. En dix ans, il n'y a eu ni une parole, ni un regard détournés de son but. J'attache aux paroles, aux pensées, aux regards plus de valeur que ne leur en accordent les gens ordinaires. Si pour moi un regard est un trésor immense, le moindre doute est un poison mortel, il agit instantanément, je n'aime plus. A mon sens, et contrairement à celui de la foule qui aime à trembler, espérer,

attendre, l'amour doit résider dans une sécurité complète, enfantine, infinie... Pour moi, le délicieux purgatoire que les femmes aiment à nous faire ici-bas avec leur coquetterie est un bonheur atroce auquel je me refuse ; pour moi, l'amour est le ciel, ou l'enfer. De l'enfer, je n'en veux pas, et je me sens la force de supporter l'éternel azur du paradis. Je me donne sans réserve, je n'aurai ni secret, ni doute, ni tromperie dans la vie à venir, je demande la réciprocité. Je vous offense peut-être en doutant de vous ! songez que je ne parle, en ceci, que de moi...

— Beaucoup ; mais ce ne sera jamais trop, dit Modeste blessée par tous les piquants de ce discours où la duchesse de Chauville servait de masse, j'ai l'habitude de vous admirer, mon cher poète.

— Eh bien ! me promettez-vous cette fidélité canine que je vous offre, n'est-ce pas beau ? n'est-ce pas ce que vous voulez ?...

— Pourquoi, cher poète, ne recherchez-vous pas en mariage une muette qui serait aveugle et un peu sotte ? Je ne demande pas mieux que de plaire en toute chose à mon mari ; mais vous menacez une fille de lui ravir le bonheur particulier que vous lui arrangez, de le lui ravir au moindre geste, à la moindre parole, au moindre regard ! Vous coupez les ailes à l'oiseau, et vous voulez le voir voltigeant. Je savais bien les poètes ac-

cusés d'inconséquence... Oh ! à tort dit-elle au geste de dénégarion que fit Canalis, car ce prétendu défaut vient de ce que le vulgaire ne se rend pas compte de la vivacité des mouvements de leur esprit. Mais je ne croyais pas qu'un homme de génie inventât les conditions contradictoires d'un jeu semblable, et l'appelât la vie ? Vous demandez l'impossible pour avoir le plaisir de me prendre en faute, comme ces enchanteurs qui, dans les Contes bleus, donnent des tâches à des jeunes filles persécutées que secourt de bonnes fées...

— Ici la fée serait l'amour vrai, dit Canalis d'un ton sec en voyant sa cause de brouille devinée par cet esprit fin et délicat que Butscha pilotait si bien.

— Vous ressemblez, cher poète, en ce moment, à ces parents qui s'inquiètent de la dot de la fille avant de montrer celle de leur fils. Vous faites le difficile avec moi, sans savoir si vous en avez le droit. Le pauvre duc d'Hérouville se laisse faire avec l'abandon comme l'oncle Tobie dans Sterne, à cette différence près que je ne suis pas la veuve Wadman, quoique veuve en ce moment de beaucoup d'illusions sur la poésie. Oui ! nous ne voulons rien croire, nous autres jeunes filles, de ce qui dérange notre monde fantastique ! On m'avait tout dit à l'avance ! Ah ! vous me faites une mauvaise querelle indigne de vous, je ne reconnais pas le Melchior d'hier.

— Parce que Melchior a reconnu chez vous une ambition sur laquelle vous comptez encore...

— Modeste toisa Canalis en lui jetant un regard impérial.

— Mais je serai quelque jour ambassadeur et pair de France tout comme lui.

— Vous me prenez pour une bourgeoise, dit-elle en remontant le perron. Mais elle se retourna vivement et ajouta, pendant contenance, tant elle fut soufflée : — C'est moins impertinent que de me prendre pour une sotte. Le changement de vos manières a sa raison dans les misères que le Havre débite et que Française, ma femme de chambre, vient de me répéter.

— Ah ! Modeste pouvez-vous le croire ? dit Canalis en prenant une pose dramatique. Vous me supposeriez donc alors capable de ne vous épouser que pour votre fortune !

— Si je vous fais cette injure après vos édifiants discours au bord de la scène, il ne tient qu'à vous de me le démentir, et alors je serai tout ce que vous voudrez que je sois, dit-elle en le taquinant de son dédain.

— Si tu penses me prendre à ce piège, se dit le poète en la suivant, ma petite tu me crois plus jeune que je ne le suis.

(A suivre)

**Imprimerie A. Coueslant**  
1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**  
De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

**12 PRESSES**  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

**OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)**  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES  
**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**  
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres  
TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS  
Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès  
**CARTES DE VISITE**  
PRIX MODÉRÉS